



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

GESTION GLOBALE DE L'EAU

GUIDE POUR LES COMMUNES



L'eau, ressource indispensable à toute forme de vie.

FDDM

Document réalisé en collaboration
avec la Fondation pour le développement
des régions de montagne



index



4

Contexte et enjeux
liés à la multi-
fonctionnalité de
la ressource eau



6

La stratégie
eau cantonale



10

Gouvernance
pour une gestion
globale de l'eau



12

Bonnes pratiques
Grimisuat [12]
Leytron [14]
Entremont :
Val de Bagnes [16]
Salquenen [18]



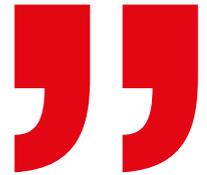
20

Soutiens et contacts
au sein de
l'administration
cantonale



24

Documentation



Contexte et enjeux liés à la multifonctionnalité de la ressource eau

L'eau est une ressource indispensable à toute forme de vie. Ses fonctions sont multiples : eau potable, irrigation, production d'énergie, industrie, tourisme, etc. La gestion de cette ressource implique ainsi une prise en compte des différents usagers et de leurs intérêts, ainsi que de la tension entre utilisation et protection de l'eau.

Les enjeux de la gestion de l'eau touchent des problématiques transversales et en constante évolution. Diminution des précipitations, fonte des glaciers et changement de la répartition des débits, augmentation des fortes précipitations et des périodes de sécheresse, etc. Les effets du changement climatique auront dans les prochaines décennies des incidences importantes sur la ressource eau. Les dangers naturels liés

à l'eau, comme les crues, les inondations, les laves torrentielles ou encore les avalanches, ont tendance à augmenter tant en fréquence qu'en intensité. L'apparition de nouvelles substances potentiellement polluantes dans les denrées alimentaires, les médicaments ou encore les produits de nettoyage, constitue également un grand défi actuel et futur pour la qualité de l'eau.

Cependant, la ressource eau offre également de réelles opportunités, telles que la production d'énergies renouvelables sous forme d'énergie hydroélectrique, dont la demande est en constante augmentation. Dans le domaine du tourisme, l'eau remplit également des fonctions importantes comme celle de l'enneigement artificiel ou du thermalisme.



Protéger l'eau



Utiliser l'eau

Eau potable



Eau pour l'agriculture, le tourisme et l'industrie

Qualité des eaux superficielles et souterraines



Energies renouvelables (Force hydraulique, chaleur de la nappe phréatique)

Lacs et cours d'eau comme espaces vitaux



Gestion coordonnée de la ressource multifonctionnelle eau



Protection contre les dangers naturels liés à l'eau



Se protéger contre les dangers naturels liés à l'eau

La stratégie eau cantonale

Compte tenu de l'importance fondamentale de l'eau et des défis associés à sa gestion durable, le Conseil d'État a décidé en 2013 d'élaborer une stratégie cantonale destinée à piloter et à coordonner la gestion de la ressource multifonctionnelle eau dans le canton du Valais pour les 10 à 15 années suivantes.

Objectifs prioritaires

Prendre en compte la multifonctionnalité de l'eau afin de promouvoir son utilisation optimale

Garantir pour chaque usage et activité une quantité suffisante d'eau de qualité



Prendre des mesures contre les dangers naturels liés à l'eau

Veiller à la qualité élevée de l'eau rejetée dans les cours d'eau après utilisation

Prendre soin des lacs, cours d'eau et zones humides dans leur fonction de biotopes naturels



La vision portée par cette stratégie est la suivante :

en tant que château d'eau, le Valais gère l'eau de façon optimale comme un élément indispensable à toute vie et un élément du développement du canton.

Trois principes prioritaires

Veiller à ce que les générations futures disposent d'une eau de bonne qualité et en quantité suffisante



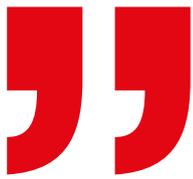
Protéger l'eau en tant que ressource et protéger la population et les biens contre les dangers naturels liés à l'eau

Garantir l'utilisation de l'eau en tant qu'eau potable



Valoriser l'eau dans la production d'électricité, l'agriculture, l'industrie, le tourisme, les biotopes et les paysages





Rôles du Canton...



Aménagement et entretien des cours d'eau

Eau potable

Eaux usées

Qualité de l'eau

Force hydraulique

Rhône et
Lac Léman

Approbation des
zones de protec-
tion de
l'eau potable

Clarification des
besoins en réseaux
d'égouts et en
stations d'épuration

Surveillance de la
qualité des eaux
souterraines et des
eaux de surface

Transfert,
modification et
renouvellement de
droits d'utilisation

Surveillance des
exigences de la
législation sur
les denrées
alimentaires en
ce qui concerne
les alimentations
en eau potable
et les systèmes
d'assurance qualité

Coordination et
subventionnement
de la construction
de stations
d'épuration

Surveillance de
l'entreposage des
liquides dangereux
pour l'eau et des
engrais de ferme
conformément aux
directives

Imposition des
dispositions des
concessions

Assurance de
l'approvisionnement
en eau potable
en cas de pénurie
grave

Contrôle de la
qualité de l'eau
épurée dans les
stations d'épuration
communales et
industrielles

Perception de
redevances
hydrauliques



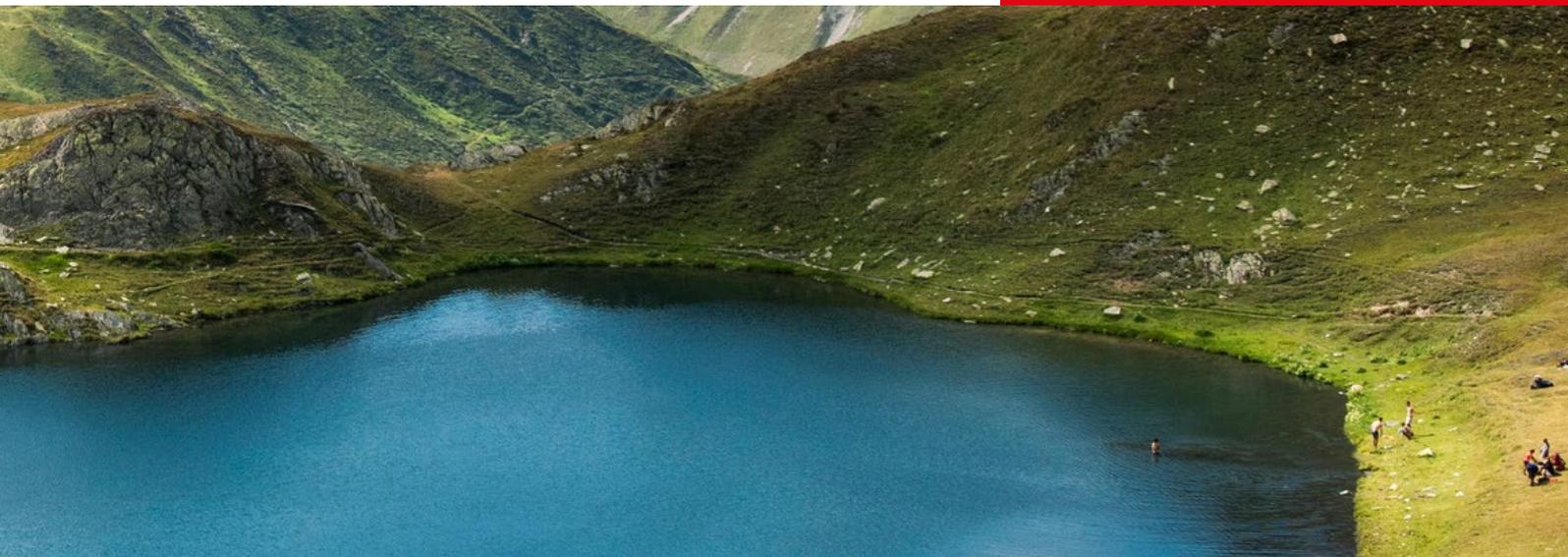
...et des communes



Aménagement et entretien des cours d'eau	Eau potable	Eaux usées
<p>Fleuves, torrents, lacs et canaux d'intérêt public sur leur territoire</p>	<p>Planification, construction, exploitation et entretien des installations d'alimentation en eau</p> <hr/> <p>Création de nouvelles zones protégées et révision des zones existantes, surveillance du respect des directives relatives aux zones protégées</p> <hr/> <p>Édiction de prescriptions organisationnelles, techniques et tarifaires</p> <hr/> <p>Mise en œuvre des mesures organisationnelles et techniques nécessaires afin d'éviter une pénurie grave</p>	<p>Entretien et exploitation des stations d'épuration</p> <hr/> <p>Édiction de prescriptions organisationnelles, techniques et tarifaires</p>

Selon la Constitution fédérale, les cantons disposent des ressources en eau sur leur territoire. Ils peuvent prélever, dans les limites prévues par la législation fédérale, une taxe pour leur utilisation. Les cantons sont libres de transférer certains droits et devoirs dans le domaine de l'eau aux communes ou à des tiers.

En Valais, l'approvisionnement en eau, l'évacuation et le traitement des eaux relèvent des communes. Les communes peuvent déléguer l'utilisation de l'eau à des privés par le biais de concessions, et confier ainsi certaines tâches à ces derniers. Les communes peuvent également confier leurs missions (eau potable, eaux usées) à des organismes externes.





Gouvernance pour une gestion globale de l'eau

1

ÉTAT DES LIEUX

Ressource eau



De quelles ressources disposons-nous sur la commune ?
En quelle quantité ?



Quelles sont les contrats/ conventions qui nous lient avec d'autres communes ?
Pour quelles quantités ?



La commune rencontre-t-elle des difficultés liées :

- à la qualité de l'eau ?
- à la protection contre les dangers naturels liés à l'eau ?
- à la disponibilité en eau en fonction des saisons ?

Réseau



Quel est l'état de notre réseau d'eau potable, d'eau d'irrigation et d'eaux usées ?

- pourcentages de fuite
- vétusté
- état général (encrassement)
- investissements annuels pour l'entretien des réseaux

2

BESOINS



Quels sont les différents utilisateurs de la ressource eau sur notre commune (agriculteurs, viticulteurs, entreprises, tourisme, commune, privés, etc.) ?



Quels sont leurs besoins annuels (consommation, arrosage, turbinage, loisirs, etc.) ?



Existe-t-il des conflits entre les différentes utilisations ?
Ou entre l'utilisation de l'eau et sa protection ?

3

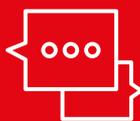
ENJEUX



Par rapport à l'eau disponible et aux besoins recensés, est-ce que des arbitrages au niveau de l'utilisation de l'eau potable et de l'eau d'irrigation doivent être faits ou anticipés ?



Est-ce que des investissements supplémentaires doivent être opérés au niveau de l'entretien des réseaux (remplacement des conduites, pose de filtres, développement d'un nouveau réseau) ?



Est-ce que des réflexions doivent être menées sur :

- la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement ?
- une gestion intercommunale de l'eau et la négociation de nouveaux contrats avec les communes voisines ?
- l'augmentation des capacités de stockage ?
- les possibilités d'économiser l'eau ?
- une potentielle valorisation de la ressource eau (hydroélectricité, tourisme, ...)?
- la contamination de l'eau potable ?
- la sensibilisation et l'information à la population sur la ressource eau ?

Bonnes pratiques Grimisuat



Enjeux

Grimisuat est une commune de 3'700 habitants. Elle n'a aucune source d'eau sur son territoire, mais possède un réseau séparé pour l'eau potable et l'eau d'irrigation. Elle dépend de la commune d'Arbaz pour son alimentation en eau potable, et des communes de Savièse et Arbaz et du consortium du Grand Bisse

d'Ayent pour son approvisionnement en eau d'irrigation.

L'un des défis pour la commune concernant l'eau d'irrigation est de pouvoir conserver l'eau des sources navales pour en disposer au milieu de l'été.

Contact

Guillaume Dumoulin

Fontainier

Responsable

eau et irrigation

Actions

Eau d'irrigation

Convention avec le bisse d'Ayent.

Projet de curage et étanchéisation de deux étangs pour augmenter la capacité de stockage.

Capteurs sur le bisse d'Ayent pour détecter d'éventuelles fuites.

Capteurs sur les fontaines pour mesurer les débits et programmer l'arrêt durant la nuit.

Arrosage par secteur durant l'été 2022 pour économiser l'eau.

Eau potable

Travail sur le développement d'une vision régionale de l'approvisionnement en eau avec les communes de Savièse, Conthey, Ayent et Arbaz.

Écoute électro-acoustique des conduites pour repérer les fuites éventuelles (avertissement en temps réel).

Eaux usées

Collaborations intercommunales au niveau de la STEP de Châteauneuf.

Travaux de remise en fonction de la STEP de St-Raphaël, en collaboration avec la Ville de Sion.

Communication

Tout-ménage et article dans le journal local pour informer sur les restrictions d'eau durant l'été 22 et sensibiliser les utilisateurs.

Organisation de soirées d'informations pour la population et les agriculteurs sur la gestion de l'eau sur le territoire communal.

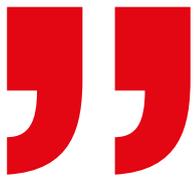
Soirée d'information sur les changements climatiques et l'utilisation de l'eau sur la commune.

Système d'alerte SMS pour informer les habitants (rupture conduite et coupure d'eau, pollution, etc.)

En cours de réflexion

Intégration d'articles sur l'utilisation de l'eau dans le futur RCCZ.

Si les actions de sensibilisation ne fonctionnent pas, mise en place d'un règlement sur l'utilisation de l'eau d'irrigation.



Bonnes pratiques Leytron



Enjeux

Leytron est une commune d'environ 3'300 habitants répartis sur plusieurs villages. En période touristique, avec la station d'Ovronnaz, la population peut croître de 6'000 personnes environ.

Les captages, les conduites de transport, les réservoirs et le réseau de distribution ont été construits entre 1960 et 1970. A ce jour, une bonne partie des équipements susmentionnés arrivent en fin de vie et doivent être remplacés et/ou mis à jour.

Depuis plusieurs années, des dérangements interviennent de manière régulière sur le réseau de distribution d'eau potable. Selon les situations critiques, il arrive parfois que les autorités doivent demander aux citoyens de faire bouillir leur eau avant de la consommer et, selon la saison (juillet et août), restreindre la consommation d'eau potable.

Contacts

Jean-Luc Denis

Conseiller municipal

Patrice Blanchet

Technicien communal

Actions

Télégestion de l'eau potable.

Achat d'un petit module de filtration de l'eau, installé dans le réservoir principal, qui permet de filtrer environ 7 l/s d'eau turbide et d'améliorer partiellement l'approvisionnement en eau potable de qualité.

Achat d'un véhicule 4x4 avec un équipement spécifique à demeure (GPS, détection des fuites, outillage, pièces de rechange).

Monitoring des différentes interventions sur le réseau d'approvisionnement.

Établissement d'un plan directeur pour l'approvisionnement et la distribution d'eau (PDDE). Ce plan directeur a permis de cibler les points faibles de l'infrastructure et de définir les possibilités d'amélioration.

Attribution d'un mandat à un partenaire spécialisé pour le contrôle et la maintenance des bornes hydrantes pour la défense incendie.

Engagement d'un nouveau collaborateur spécialisé dans la gestion de l'eau (fontainier).

Communication : utilisation d'une application web (application Megaphone), qui permet d'informer la population sur les perturbations des divers services, autant en cas d'urgence que pour annoncer des travaux à venir.

Révision du règlement communal d'eau potable et de la tarification, afin de se conformer à l'obligation légale d'instaurer le système du pollueur-payeur. Ceci inclut la pose des compteurs d'eau, qui entraîne une adaptation du coût pour les citoyens.

Intensification de la collaboration intercommunale au niveau du district de Martigny, via le projet MYénergie (quantification des m³ d'eau disponibles, des m³ d'eau potable nécessaires à l'approvisionnement, des m³ d'eau s'écoulant par gravité, des m³ d'eau extraits par pompage, les périodes de l'année où ces m³ sont disponibles/manquants).



Bonnes pratiques

Entremont: Val de Bagnes



Enjeux

L'Entremont comprend les communes de Val de Bagnes, Bourg-St-Pierre, Liddes, Orsières, Sembrancher, Bovernier. Avec le Canton du Valais, elles se sont regroupées pour créer le BlueArk Entremont, pôle d'innovation dans le domaine de l'eau, et apporter des solutions dans les domaines de l'irrigation, la gestion de l'eau potable, le traitement des eaux, la gestion des eaux de pluies, la gouvernance de l'eau et l'influence du réchauffement climatique sur les ressources.

Avec le réchauffement climatique, on constate une diminution de la disponibilité en eau, ce qui implique une augmentation de la compétition entre ces différents usages : production d'électricité, fabrication de neige, eau pour la consommation, industrie, irrigation, fontaines.

Comprendre le flux de l'eau dans un bassin versant permet de prendre des décisions de gouvernance de l'eau et de prioriser les stratégies et les actions à entreprendre. La digitalisation joue un rôle important dans la gestion globale de l'eau. Elle permet notamment de :

- comprendre le flux de l'eau au sein d'un bassin versant : combien y a-t-il d'eau à disposition pour les différents utilisateurs qui sont en compétition (eau des ménages, fabrication de neige, irrigation, production d'électricité)
- assurer la qualité de l'eau de la source jusqu'au robinet : obtenir des données sur la qualité (bactérie, pollution, etc...) et donner l'alarme dans l'heure ou la journée
- comprendre les comportements des habitants au niveau de la consommation d'eau
- prévenir les dangers en cas de fortes pluies ou orages : alarmes en cas de crues subites.

Contact

Laurent Horvath
BlueArk

Actions

Irrigation (agriculture)

Living lab avec les agriculteurs pour comprendre leurs besoins afin de diminuer la charge de travail en matière d'irrigation, optimiser la quantité d'eau consommée et maintenir la production de fourrage.

Projet pilote réalisé par le consortium ODILE avec 6 agriculteurs pour irriguer de manière optimale selon les besoins des sols et des plantes (ouverture et fermeture des vannes à distance, humidité des sols, images satellites, etc.).

Résultat: 2x moins d'eau consommée et une augmentation de la production de fourrage de +25%.

Eau des ménages et consommateurs

Droople: ce capteur est installé dans des écoles, bâtiments publics et prochainement dans les ménages volontaires afin de mieux comprendre l'utilisation de l'eau et d'informer les utilisateurs sur leurs consommations (douche, wc, etc.)

Couplage avec les capteurs Droople de pommeaux de douches capables de compter la durée et la quantité d'eau.

Plus de 1'500 « capteurs intelligents » ont été installés afin de mesurer, dans les années à venir, la consommation d'heure en heure. Tous les bâtiments communaux seront équipés de ce système.

Financement des services de l'eau

Installation de compteurs smart pour la facturation annuelle et pour comprendre la consommation journalière.

Étude du BlueArk sur les éléments nécessaires à l'implémentation d'une tarification dynamique en fonction de la disponibilité en eau, notamment durant les périodes de sécheresse.

Communication

Sensibilisation de l'utilisation de l'eau auprès des écoles avec BlueArk.

Living Lab avec les citoyens et les enfants, afin d'impliquer la population.

Conférence annuelle Smart Water dans le domaine de l'eau.

» Bonnes pratiques Salquenen



Enjeux

Salquenen est une commune viticole d'environ 1'700 habitants. La commune et ses agriculteurs dépendent de la fonte des neiges pour l'irrigation en été, mais celle-ci s'épuise désormais dès le mois de juillet/août. Ceci entraîne une pénurie d'eau, précisément au moment où l'irrigation en a le plus besoin.

Dans de telles situations, Salquenen doit recourir aux réserves en eau des communes voisines. Cela représente une menace économique considérable, car les revenus de la commune reposent en grande partie sur l'agriculture, la viticulture et le tourisme associé.



Contact

Harald Glenz

Responsable
de la gestion de l'eau

Actions

Eau d'irrigation

Pour optimiser sa gestion de l'eau et l'irrigation de ses 200 hectares de vignobles, la commune a lancé, en 2019, le projet « Renouveau de l'ensemble du système d'irrigation de Salquenen ». Les objectifs sont de gérer de manière économe le peu d'eau dont elle dispose et de trouver de nouveaux moyens d'approvisionnement. L'adaptation aux changements climatiques a nécessité des solutions sur deux axes :

1. La disponibilité de l'eau via le projet régional Lienne-Raspille qui prévoit de stocker les excédents d'eau de fonte des neiges dans le barrage de Tseuzier au printemps, afin d'en disposer en été pour l'irrigation des terres agricoles situées dans la région de Sierre (entre la Lienne et la Raspille).
2. L'économie en eau. De nouvelles technologies sont utilisées et permettent d'économiser au moins 30 à 40% de la demande en eau :
 - remplacement des systèmes d'arrosage obsolètes par un système d'irrigation goutte-à-goutte
 - système de traitement de l'eau par résonance (Aqua4D), qui agit sur la molécule d'eau, accroît l'humidité du sol et améliore l'absorption des nutriments
 - acheminement de l'eau en fonction des besoins grâce à un système de commande électronique.

Le projet de renouvellement de l'ensemble du système d'irrigation de Salquenen a remporté le Prix Alpiq en 2021. Grâce à ce projet, la demande annuelle d'irrigation peut être réduite de 436'000 m³ à environ 262'000 m³.

Eau potable

Salquenen s'alimente en eau potable depuis la source Follong, alimentée elle-même par la Raspille, et par un puits de pompage en plaine. Toute la gestion du réseau est opérée informatiquement.

Eaux usées

Salquenen a un système séparé pour les eaux usées. Des contrôles de quantité sont effectués régulièrement. Actuellement un système de mesure par quartier est en test pour mieux pouvoir détecter des intrusions d'eau propre.



Soutiens et contacts au sein de l'administration cantonale



Service de l'agriculture

Soutiens financiers et techniques pour la mise en œuvre des projets d'irrigation et d'adduction d'eau pour les zones agricoles (bisses, ouvrages tels que bassin de retenue d'eau, réservoir, prise d'eau, dessableur, répartiteur d'eau, réseaux d'irrigation et/ou d'adduction d'eau):

- préparation de cahiers des charges pour les mandataires des communes et/ou syndicat, consortage
- réalisation de concepts de gestion des eaux par bassin versant
- étude sur l'anticipation des besoins en regard des ressources et des scénarios climatiques à venir
- réalisation de projets d'irrigation et d'adduction d'eau
- accès aux archives cantonales concernant les projets d'améliorations structurelles réalisés (plans d'exécution, etc.)
- soutien technique pour la réalisation de projet intégrant de nouvelles technologies et des mesures collectives
- soutien financier de 60 % à 80 % en fonction des régions et des projets concernés.



Laurent Maret
Office des améliorations structurelles
laurent.maret@admin.vs.ch
027 606 78 00



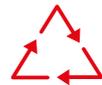
Service de l'environnement

Soutiens dans le domaine des eaux souterraines :

- données hydrogéologiques, comme la qualité des eaux souterraines et le suivi des niveaux piézométriques
- exigences liées aux zones et périmètres de protection des eaux souterraines
- examen de cas documentés par des rapports d'hydrogéologues.

Soutiens dans le domaine des eaux de surface :

- soutiens scientifiques et techniques concernant les installations
- soutiens financiers au niveau du subventionnement des installations, des plans de gestion et d'évacuation des eaux (PGEE) ainsi que de la formation des techniciens au sein des STEP
- échange bilatéral avec les exploitants
- élaboration d'aides pour la mise en pratique des normes et bases légales.



Eaux souterraines

Pierre Christe
pierre.christe@admin.vs.ch
027 606 31 56

Eaux de surfaces

Voir les contacts sur le site du Canton



Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Le SCAV est responsable de l'inspection et du contrôle de l'eau dans les communes, plus précisément pour les questions de qualité de l'eau potable et de sécurité des installations.

Le SCAV est en contact régulier avec les services des eaux des communes grâce aux inspecteurs cantonaux (Yann Sirisin et Hans-Peter Heynen).



Valais romand

Yann Sirisin
yann.sirisin@admin.vs.ch
027 606 49 87

Haut-Valais

Hans-Peter Heynen
hans-peter.heynen@admin.vs.ch
027 606 49 70



Service des dangers naturels

Le SDANA comporte plusieurs sections: dangers nivologiques, dangers géologiques, Rhône et Léman, et une section cours d'eau latéraux. Cette section est en relation avec les communes au niveau de leurs projets en lien avec les cours d'eau: élaboration de cartes de danger, de plans d'alarme, projet d'aménagement (dangers naturels) ou de revitalisation (protection des écosystèmes).

Le soutien apporté par la section cours d'eaux latéraux du SDANA est un appui technique, administratif (référence pour les directives et bases légales) et financier.



Section Cours d'eau latéraux

Daniel Devanthery
daniel.devanthery@admin.vs.ch
027 606 34 86

Section Rhône et Léman

Rudolf Pesch
rudolf.pesch@admin.vs.ch
027 606 35 69



Service du développement territorial

Soutien technique aux communes dans leurs tâches de planification en lien avec la gestion de l'eau (projets hydroélectriques, délimitation de l'espace réservé aux eaux, dangers hydrologiques, approvisionnement de l'eau pour les domaines skiabiles, ...).



Valais romand

Sonia Veckmans
sonia.veckmans@admin.vs.ch
027 606 32 79

Haut-Valais

Chantal Vetter
chantal.vetter@admin.vs.ch
027 606 32 63



Service de l'enseignement

Les thématiques de l'eau sont abordées dans le Plan d'études Romand (PER-LP21) sous diverses formes et selon les différents ordres d'enseignement. Les communes et leur direction d'école peuvent faire appel à des animateurs de la Haute Ecole Pédagogique pour apporter des informations sous forme d'ateliers dans les classes ou des formations continues pour les enseignantes et enseignants.



Michel Beytrison
michel.beytrison@admin.vs.ch
027 606 41 05



Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Le SEFH soutient les communes dans tous les domaines liés à l'utilisation de leurs forces hydrauliques (art. 22 LcFH), notamment lors de retours de concessions. Le SEFH soutient notamment les communes dans le cadre :

- des processus de retour de concessions en lien avec la stratégie force hydraulique du canton
- de la planification des futures utilisations multifonctionnelles de l'eau
- des questions relatives à la perception de la redevance hydraulique
- de l'assainissement des cours d'eau.

Le SEFH peut également soutenir des études scientifiques sur l'utilisation de l'énergie hydraulique, dont les conclusions peuvent être intégrées dans les travaux susmentionnés.



Pascal Hänggi
pascal.haenggi@admin.vs.ch
027 606 31 21



Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation

Le SETI soutient financièrement la réalisation de projets d'infrastructures utilisant la ressource eau, notamment dans le domaine touristique, que ce soit pour des projets d'enneigement mécanique de domaines skiables, d'hébergement touristique avec SPA/wellness, de centres aquatiques ou de petits parcours ludiques au fil de l'eau.



Valais romand
Vincent Reynard
vincent.reynard@admin.vs.ch
027 606 73 71

Haut-Valais
Helmut Ritz
helmut.ritz@admin.vs.ch
021 606 73 80



Service de la sécurité civile et militaire

Le SSCM, par son Office cantonal de la protection de la population (OCPP), soutient les communes dans la mise en place de leur état-major de conduite.

Il soutient également les états-majors de conduite communaux et régionaux (EMC/R) dans l'établissement des planifications d'urgence, dont l'approvisionnement en eau potable.

De plus, l'OCPP assure la formation de base et continue, ainsi que les exercices pour les EMC/R.

Le SSCM, par son Office cantonal du feu (OCF), est en relation avec les autorités communales, plus précisément les Commandants du feu, dans la mise en place des concepts concernant les feux de forêts et la formation y découlant.

L'OCF soutient les communes par une subvention annuelle de Fr. 50.– par borne hydrante toujours en fonction et contrôlée conformément aux directives en la matière.



Service des forêts, de la nature et du paysage

Le SFNP soutient et accompagne les communes :

- dans la planification régionale de lutte contre les incendies de forêt et les mesures d'infrastructure qui les accompagnent (conduites incendie et bassins d'approvisionnement pour la lutte hélicoptérée ou terrestre en forêt);
- dans la réalisation des inventaires communaux des paysages et biotopes dignes de protection sur leur territoire, sachant que tous les milieux liés à l'eau ont une valeur élevée dont il faut tenir compte dans l'usage multifonctionnel de l'eau.



OCPP

Coordination Valais romand

sscm@admin.vs.ch

027 606 52 65

OCPP

Coordination Haut-Valais

sscm@admin.vs.ch

027 606 52 62

OCF

feu@admin.vs.ch

027 606 70 72



Voir les contacts sur le site du Canton : www.vs.ch/web/sfnp
027 606 32 00



Service de la chasse, de la pêche et de la faune

Les relations avec les communes concernent l'application de deux bases légales dont le SCPF a la charge:

- la LcChP (loi cantonale sur la chasse et la protection des mammifères et des oiseaux sauvages): conservation des biotopes aquatiques ou humides nécessaires à la préservation de la diversité des espèces (notamment gestion du castor et corridors biologiques et faunistique en lien avec l'ERE (espace réservé aux eaux))
- la LcSP (loi cantonale sur la pêche): gestion des poissons et des écrevisses (conservation de la biodiversité des espèces et des milieux aquatiques).

Soutien technique ou scientifique (avis d'expert) dans l'élaboration des projets communaux (pré-consultation, orientation/validation dans les dossiers avant mise en consultation) afin de prendre en considération les objectifs légaux en charge SCPF.

En cas de besoin, une information aux communes peut être planifiée sur des thématiques particulières en lien avec les deux bases légales précitées.



Biologistes

Préavis et aspects scientifiques

Valais romand

Yvon Crettenand
yvon.crettenand@admin.vs.ch
027 606 70 11

Haut-Valais

Sascha Wellig
sascha.wellig@admin.vs.ch
027 606 70 06

Pêche

Autorisation intervention technique, pratique pêche, pollution

Jannick Ménard
jannick.menard@admin.vs.ch
027 606 70 14

Gardes faune

Agents de terrain de chaque région concernée par une problématique communale

Se référer à l'annuaire
www.vs.ch

Docu- mentation

- Stratégie Eau du Canton du Valais (Canton du Valais)
- Gestion des ressources en eau (OFEV)
- Outil en ligne pour «l'adaptation aux changements climatiques pour les communes» (OFEV)
- Guide de la stratégie climatique pour les communes (OFEV)
- BlueArk Entremont
- Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les communes et les Cantons (Coord21)
- Garantie de l'approvisionnement en eau potable lors d'une pénurie grave (brochure OFEN)